



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 96557

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le problème particulier de la prestation de compensation du handicap et notamment sur la prestation cécité. En effet il appartient à la MDPH d'évaluer la prestation de compensation du handicap « aide humaine » pour les personnes ayant des problèmes de cécité. Les critères d'évaluation sont tels que seules les personnes qui distinguent l'ombre et la lumière peuvent prétendre à cette prestation. Ainsi il lui demande de prendre en compte de toute urgence les critères de ce droit à compensation complémentaire des aides de droit commun ou d'aides spécifiques mobilisables par ailleurs. Les personnes qui en étaient bénéficiaires et dont la maladie est évolutive se retrouvent ainsi du jour au lendemain sans ce forfait cécité dont le montant de 648,50 euros leur pose un véritable problème de cohésion et de solidarité sociale. Il lui demande de bien vouloir prendre en compte ces éléments et lui apporter des réponses précises.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96557

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5195

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)